

## 3-3-5 PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

TYPES D' ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	3
WEBOGRAPHIE	4

*L'organisme public favorise l'accès à la formation des personnes éloignées de l'emploi en tenant compte si possible des besoins individuels*

*Objectif : Participer aux exigences universelles d'amélioration du niveau de vie des populations et d'accomplissement personnel des citoyens (Iso 26000 article 6.4.3.1) ; promouvoir les opportunités d'apprentissage pour les groupes vulnérables et discriminés (Iso 26000 article 6.8.4.2) ; faciliter l'accès à des activités de formation tout au long de la vie (Défi n°2 SNDD) ; favoriser l'insertion sociale et l'emploi par la formation (Défi n°2 SNDD) ; réduire le risque d'exclusion sociale (Défi n°8 SNDD) ; généraliser les clauses sociales dans les marchés publics (Défi n°8 SNDD) ; faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées (Défi n°8 SNDD) ; renforcer la lutte contre les discriminations et promouvoir la diversité (Défi n°8 SNDD)*

## **TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)**

- Créer les conditions d'accès à la formation quels que soient les freins identifiés
- Adapter, si possible, la pédagogie et les outils, à l'âge et aux acquis des stagiaires, prendre en compte les difficultés d'apprentissage
- Rendre compte aux partenaires sociaux

Cf. eGap - Gestion du réseau ferroviaire et insertion sociale

## **EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Existence d'outils aménagés de formation
- Mesure des acquis de la formation

## **PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES**

- Direction
- Instances représentatives des personnels
- Organisme ou service de formation
- Personnels concernés
- RH

## **AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE**

*Responsabilité économique*

## **LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES**



*Le site du Défenseur des droits [p.4]*

*Le site de Pôle emploi [p.4]*

*Le site de l'Observatoire des inégalités [p.4]*

*Les dossiers de Travail et changement [p.4]*

*Le site Dialogue social [p.4]*

*Le site d'IMS Entreprendre [p.4]*

*Le site sur les discriminations de Novethic [p.4]*

*Le site A compétence égale [p.4]*

*Le label diversité de l'Afnor [p.4]*



*Le guide de la Cnav sur les discriminations*



*rapport Deloitte sur la diversité.pdf*



*rapport diversité.pdf*

## DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

L2323-33 et suivants : consultation annuelle du comité d'entreprise sur orientations de la formation professionnelle et plan de formation

D2323 - 5 : information du CE sur le plan de formation

L2325-24 : commission de la formation professionnelle du Comité d'entreprise

L2323-68 : bilan social

## WEBOGRAPHIE

Le site du Défenseur des droits : <http://www.halde.fr>

Le site de Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Le site de l'Observatoire des inégalités :

[http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\\_article=53&id\\_rubrique=131&id\\_groupe=10&id\\_mot=119](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=53&id_rubrique=131&id_groupe=10&id_mot=119)

Les dossiers de Travail et changement : <http://www.npdc.aract.fr/+-Travail-et-changement->

Le site Dialogue social : <http://www.dialogue-social.fr>

Le site d'IMS Entreprendre : <http://www.imsentreprendre.com>

Le site sur les discriminations de Novethic : <http://www.novethic.fr/qui-sommes-nous.html>

Le site A compétence égale : <http://www.acompetenceegale.com>

Le label diversité de l'Afnor : <http://www.afnor.org/certification/lbh004>